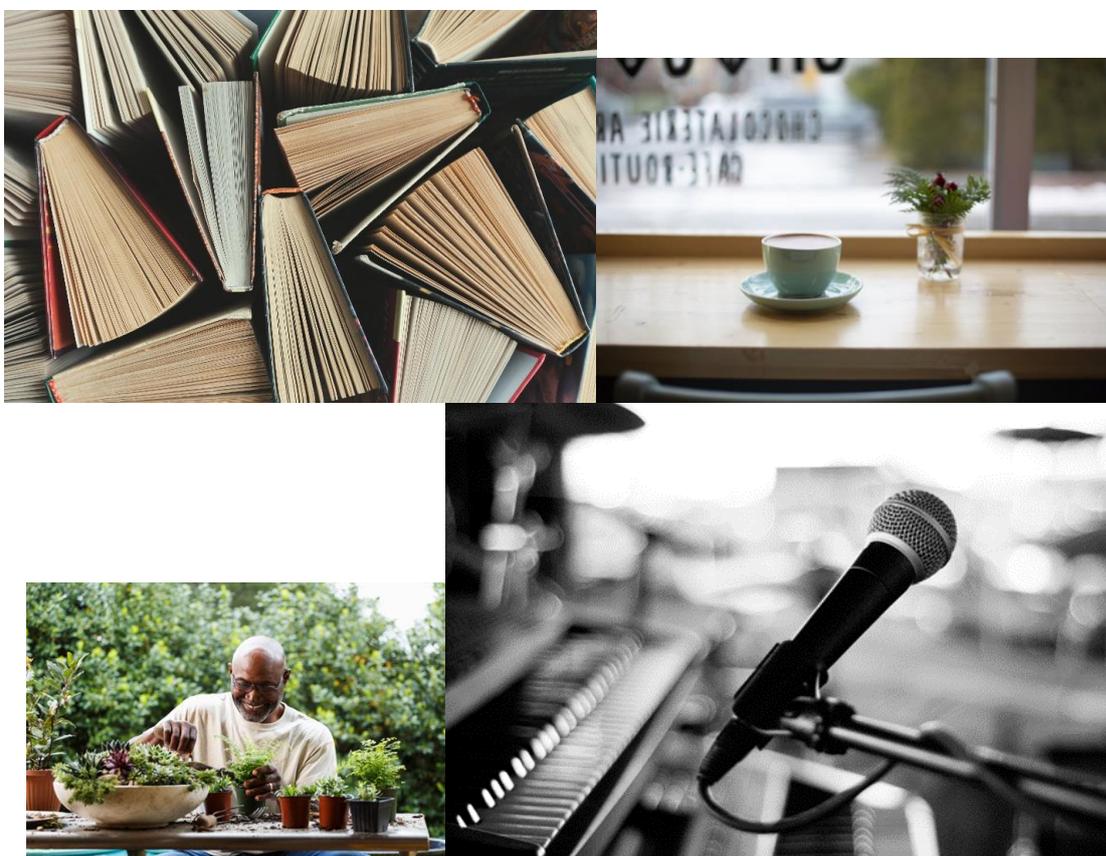


« Soutien à l'implantation de lieux culturels innovants »

Appel à projet 2023



Date limite de candidature
LUNDI 3 AVRIL 2023 (midi)

INTRODUCTION

L'implication du Projet Culturel communautaire dans la dynamique du territoire.

Dans le cadre de son projet culturel de territoire, la Communauté urbaine propose une répartition de son soutien financiers aux associations culturelles autour de trois aides :

- Aide à la création,
- Aide aux festivals et aux évènements artistiques et culturels,
- Aide aux projets de médiation culturelle et de développement des publics ;

Et deux appels à projet :

- Parcours de création - résidence mutualisée,
- Soutien à l'implantation de lieux culturels innovants (tiers-lieu/friche...).

CADRE

La politique culturelle de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise est organisée autour d'axes stratégiques et de programmes d'actions dédiés aux questions de la création, l'organisation d'évènements rayonnants, l'éducation artistique et culturelle et les initiatives de développement des publics.

Les enjeux :

- Soutenir les acteurs culturels porteurs de projets rayonnants déjà présents sur l'ensemble du territoire.
- Soutenir le développement d'actions innovantes au carrefour des champs économiques, culturels et numériques.
- Encourager la mise en place de réseaux thématiques pour une meilleure mutualisation des moyens.
- Impulser des projets d'envergure permettant le rayonnement de l'action culturelle communautaire à une échelle régionale, nationale voire internationale.

Elle a pour objectif de privilégier les événements itinérants, les logiques partenariales et de réseaux, la circulation des publics et la participation de l'habitant. Pour cela elle propose des appels à projets pour développer des projets plus ambitieux.

GPS&O développe la dynamique culturelle de son territoire en soutenant l'implantation de lieux culturels innovants dès 2022.

- 1. La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, son projet culturel de territoire
- 2. Organisation de l'appel à projet : soutien à l'implantation de lieux culturels innovants
- 3. Déposer sa candidature & Calendrier

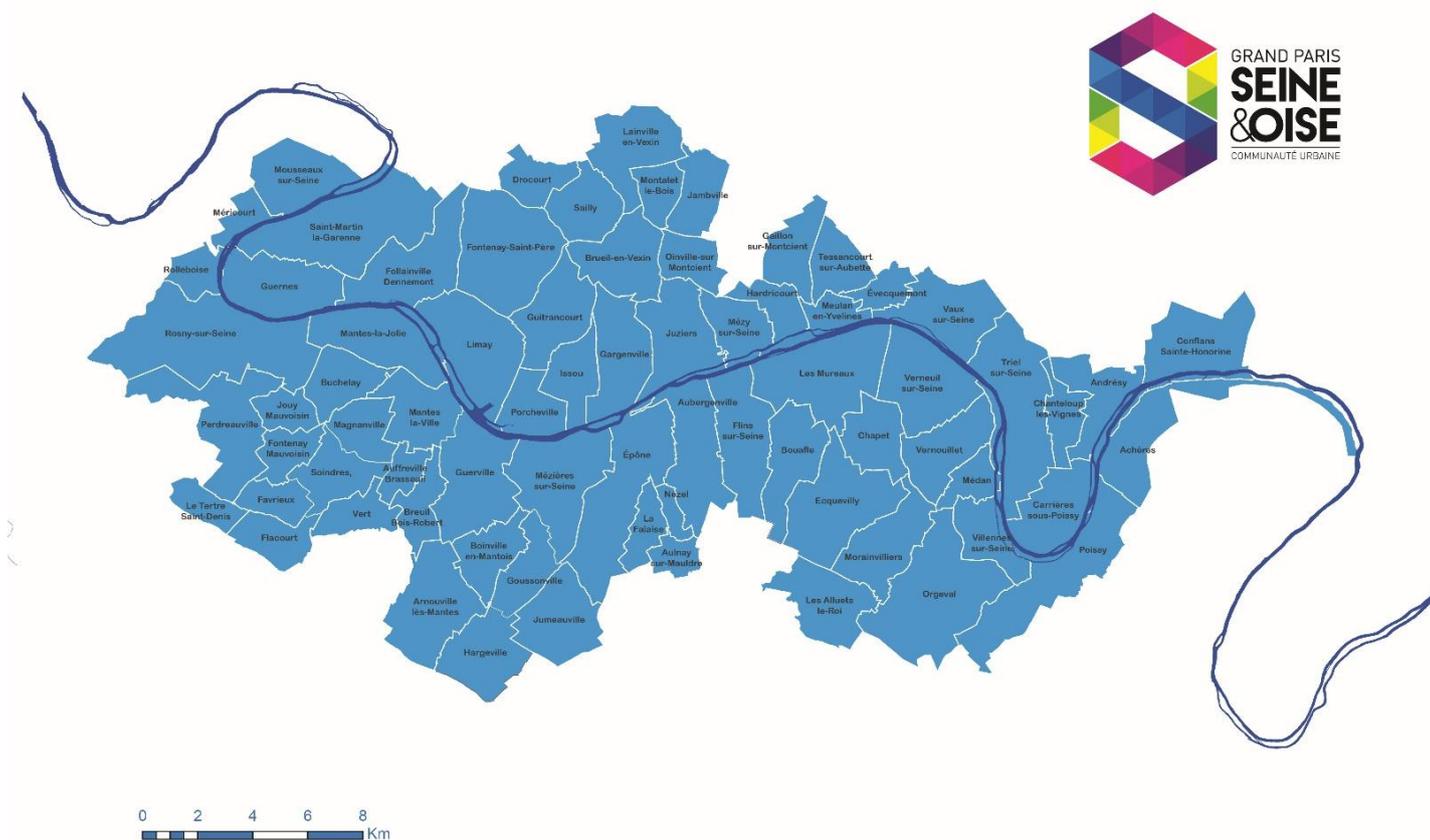
1. La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et son projet culturel de territoire

Constituée depuis le 1er janvier 2016, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est le fruit de la fusion de six EPCI. Elle compte 405 049 habitants et 73 communes et est un territoire contrasté sur de nombreux aspects.

La Seine, premier élément identitaire fort, s'écoule sur environ 55 km. Les transports se traduisent par 2 100 km de voiries, une autoroute structurante, l'A13, trois réseaux ferroviaires et 9 gares Eole (35 mn de Paris ; prévision 2024). Quatre pôles urbains structurent le territoire, s'articulant autour du fleuve, à l'est, au centre et à l'ouest. Les quartiers prioritaires politique de la ville concernent 8 communes.

La « Seine & Oise » est l'un des maillons stratégiques du Grand Paris au cœur des grands projets de la Vallée de la Seine sur l'axe Seine/Paris-Normandie. Son emplacement est un atout renforcé par la présence de grands projets de transports structurants de l'ouest-parisien : le Canal Seine Nord, le Port Seine Métropole Ouest, la Ligne Nouvelle Paris Normandie, le Grand Paris Express, le prolongement du RER E (Eole), la Tangentielle Ouest.

C'est un territoire industriel très important, particulièrement autour des filières automobile (Renault à Flins, PSA à Poissy), aéronautique (Airbus Defence and Space aux Mureaux), de l'éco-industrie (Véolia, Suez, etc.), de l'écoconstruction, de la santé et des services à la personne. Le territoire accueille également deux facteurs d'instruments de renommée internationale, Buffet Crampon et Selmer. Avec 130 000 emplois, le territoire correspond à un bassin comparable à celui du Havre.

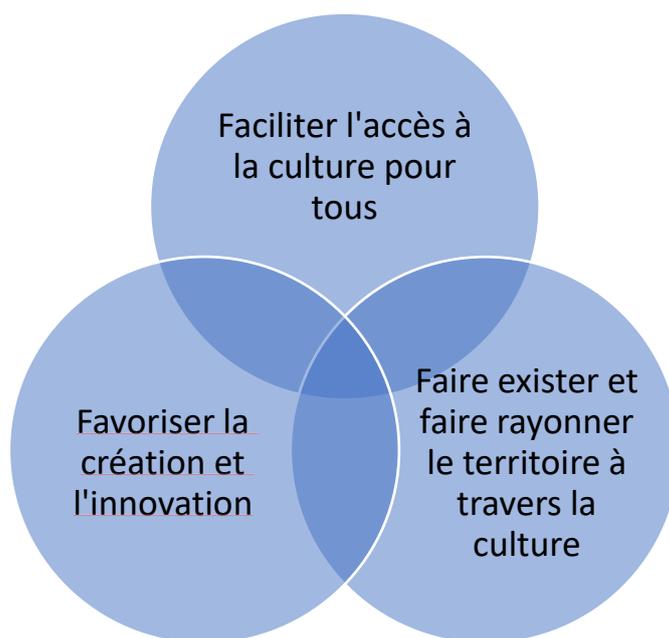


A ce jour, Grand Paris Seine & Oise est la plus importante communauté urbaine d'Ile de France et la plus peuplée de France. Paradoxalement, sa géographie est organisée en des zones rurales et péri urbaines importantes. C'est aussi un territoire exceptionnel, conciliant ville et nature, dans une relation de proximité rare. Il est structuré autour de grands espaces naturels et agricoles.

Récemment constituée, la Communauté urbaine porte des enjeux forts autour de l'identité et l'attractivité. Ce qui pose la question majeure de la mobilité des habitants et de leur accessibilité sur les différents équipements communautaires.

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise déploie sur son territoire une vision artistique et culturelle structurante. Cette volonté induit un projet culturel au bénéfice du développement culturel, rayonnement et de l'attractivité et du maillage du territoire.

Le projet culturel de territoire, se décline en 3 axes stratégiques, eux-mêmes traduits par des orientations opérationnelles permettant la mise en œuvre du programme d'actions.



2. Organisation de l'appel à projet

ORGANISATION GLOBALE 2022

- Une équipe artistique par an sélectionnée sur un projet d'implantation d'un lieu innovant (ex : tiers-lieu) ou en cours de développement.
- Sélection sur dossier sur la base d'un appel à candidature.

CONDITIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

Budget alloué au bénéficiaire en 2023 : jusqu'à 21 999 €.

Le niveau du financement tiendra compte du niveau d'engagement d'autres co-financeurs, de la dimension territoriale des actions, de la dimension du projet, du nombre de partenaires engagés.

Un bilan de l'étape d'implantation sera demandé pour le versement du solde. Les dépenses éligibles concerneront uniquement des dépenses de fonctionnement (ex : les frais d'architecte pour la réalisation de l'étude d'aménagement).

Une convention d'attribution de subvention sera mise en place.

Une réunion de fin d'étape devra se tenir avec la direction culturelle de GPS&O, le bénéficiaire et les partenaires du projet.

4. Déposer sa candidature & Calendrier

CRITERES DE SELECTION

Le projet peut être déposé par un collectif, une association, une société. Il nécessite une présentation d'un projet solide avec étude de faisabilité à l'appui et le détail des autres partenaires institutionnels acquis.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Principales informations à fournir :

- Présentation et objectifs du projet ;
- Les acteurs locaux participants ;
- Localisation de l'espace ;
- Services proposés et différents usages prévus ;
- Animation prévue ;
- Description de l'espace ;
- Compréhension de l'environnement territorial du tiers-lieu ;
- Planning de réalisation du projet ;
- Budget prévisionnel ;
- L'étude du mode de gestion et le modèle économique consolidé ;
- Plan d'investissement avec les montants : des travaux envisagés, de la subvention régionale demandée, des besoins d'investissements par grande poste de dépenses, autres financements/financeurs déjà obtenus ;
- État d'avancement des négociations pour l'occupation du local (bail signé, en cours de négociation, local déjà mis à disposition).

Pièces administratives :

- Code Sirene, Kbis ;
- Attestation de récupération ou de non-récupération de la TVA ;
- Statuts ;
- RIB ;
- Récépissé de déclaration de création à la Préfecture ;
- Extrait de déclaration de modification au Journal Officiel.

En fonction du statut du candidat, d'autres pièces pourront être demandées.

Date limite du dépôt des candidatures le lundi 03 avril 2023, à midi.

L'envoi des dossiers se fait uniquement par courriel, en un seul fichier au format PDF ou via We Transfer. Un accusé de réception vous sera envoyé. La candidature est à adresser à la boîte électronique suivante : culture@gpseo.fr

Pour toutes questions et dépôt de votre dossier veuillez utiliser l'adresse suivante : culture@gpseo.fr

